

Programme de la Formation

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET BIO-ARCHITECTURE

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION**Module** : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET BIO-ARCHITECTURE**Modalité pédagogique** : Distanciel synchrone**Date(s)** : Mardi 19 Novembre 2024**Lieu** : DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans**CONTEXTE GÉNÉRAL**

La transition écologique est désormais un élément de contexte pour nos sociétés contemporaines. Les conséquences des crises environnementales et les réponses politiques à ces crises produisent leurs premiers effets sur nos modèles économiques, nos modes d'organisation et nos modes de vie. Canicules, incendies, pluies diluviennes, transformation des terroirs et des saisons, pénuries d'eau ou de matière, bousculent nos certitudes. Accord de Paris, Stratégie Nationale Bas Carbone, Décret « Tertiaire », Zone à Faibles Émissions, stratégie « zéro artificialisation des sols », etc., changent le cadre réglementaire de ce que les architectes peuvent faire aujourd'hui et surtout pourront faire demain.

En première ligne de ces enjeux nouveaux d'atténuation et d'adaptation aux crises environnementales, et notamment climatique, le geste architectural et paysager est nécessairement bouleversé dans ses représentations et ses mises en œuvre concrète : sa matérialisation. Une fois passé le choc de la confrontation aux limites de notre planète et de la capacité du vivant à soutenir nos modes de faire, une fois digéré l'impératif besoin de changer radicalement notre approche, le contexte apparaît comme un magnifique terrain de jeu et d'investigation : nouvelles manières de penser ou régénération de visions anciennes, acquisition de nouvelles connaissances ou régénération de savoirs anciens, nouveaux matériaux ou régénération de matériaux anciens, etc.

Bien que fertile en initiatives porteuses, l'architecture n'a pas encore vraiment irrigué la société des transformations à la hauteur des enjeux. C'est le chantier auquel nous nous attellerons dans le cadre de ces deux jours de formation : comprendre l'ampleur du défi pour nos sociétés et comprendre les évolutions et contributions possibles du métier d'architecte/paysager dans ce contexte.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Cette formation vous permettra de :

- maîtriser le contexte de transition écologique et la diversité des crises environnementales, les stratégies de politiques publiques en matière de transition écologique et les différents scénarios prospectifs à l'horizon 2050
- maîtriser le fonctionnement des outils d'analyse d'impact (bilan carbone et analyse de cycle de vie) et les principaux impacts environnementaux des gestes architecturaux
- vous confronter à de nouvelles pratiques d'habitat ou de bâti
- vous confronter à de nouveaux usages de la matière
- penser la transition en lien avec les enjeux de liberté et de diversité du geste architectural

PRISE EN CHARGE

Cette formation peut être prise en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIF-PL](#)Salariés : [OPCO EP](#) (Actalians)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez. Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dites structurées.

Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel - [ICL](#) -

Nous restons à votre disposition pour le suivi de votre dossier de prise en charge.

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
JOLIVET Virginie - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

- Architectes et collaborateurs d'architectes
- Paysagistes
- Acteurs de la construction

PRÉREQUIS

aucun

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Cette formation est animée par David IRLE et Carmen VAZQUEZ MORENO.

David Irle est l'auteur principal du livre « décarboner la culture », sortie aux éditions PUG-UGA en octobre 2021. Formé aux enjeux environnementaux et consultant en transition écologique, il accompagne les professionnel.le.s et les institutions vers les transformations nécessaires à leur soutenabilité et à leur résilience. Il conseille aujourd'hui le ministère de la culture, et des Régions telles que la Région Nouvelle-Aquitaine ou la Région Provence-Alpes Côte d'Azur. Si son terrain de recherche est principalement les arts de la scène, il s'intéresse depuis longtemps aux enjeux puissants qui irriguent les notions de patrimoines naturels et culturels, et notamment à la puissance du geste architectural ou paysager en matière de transformation des modes de faire et des modes de vivre.

D'origine andalouse, Carmen Vazquez Moreno s'est formée à l'architecture en Espagne avant de venir faire ses premières armes dans le sud de la France, à Toulon, puis Montpellier. Après une expérience inspirante de plusieurs mois en Australie au contact d'associations défendant la très fragile Grande Barrière de Corail, elle est revenue en Europe avec la ferme intention de promouvoir une architecture vivante, vivable et soutenable, tout à la fois porteuse de bien-être pour les humains et pour la planète. Ainsi est né son projet « Habitatio » dans lequel elle promeut de nouvelles manières de faire et dont elle est la directrice exécutive. Avec « habitatio », elle conseille les particuliers ou les pairs, accompagne des projets jusqu'à leur phase de mise en œuvre et œuvre auprès des institutions aux pivotements du secteur.

Déroulement de la formation

1. Introduction à la formation

- Accueil des participants et tour de table
- Présentation des objectifs, du programme et du déroulement de la formation
- Recueil des attentes et des expériences des stagiaires sur le thème de la formation

2. Déroulement de la formation selon le programme détaillé ci-dessous

3. Bilan de la formation

Synthèse globale de la formation :

- Un questionnaire préalable est envoyé par mail aux participants pour recueillir leurs besoins. Il est transmis à l'intervenant avant la formation.
- QCM de fin de formation
- Un questionnaire de validation des objectifs pédagogiques sera fait après le tour de table de la dernière journée de formation.
- Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence.
- Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation
- Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 1 mois après la formation afin que le centre de formation puisse s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle.

Formation à distance

Vous devez disposer d'un ordinateur avec accès internet à haut débit, équipé d'une webcam, d'un casque avec microphone ou d'écouteurs avec microphone.

Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est également recommandé de se trouver dans un environnement calme et silencieux pour une meilleure concentration.

Tests/quizz à travers des vidéos.

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET BIO-ARCHITECTURE

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone**ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION****Modalité Pédagogique** : Distanciel synchrone**Date(s)** : Mardi 19 Novembre 2024, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00**Lieu** : DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans**OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)**Cette formation vous permettra de :

- comprendre les enjeux spécifiques du contexte de transition écologique (évolution du climat, de l'environnement, de la réglementation) pour l'architecture et le métier d'architecte
- maîtriser le fonctionnement des outils d'analyse d'impact (bilan carbone et analyse de cycle de vie)
- identifier les principaux impacts environnementaux des gestes architecturaux
- comprendre les différents scénarios prospectifs pour nos sociétés en 2050
- vous confronter à de nouvelles pratiques d'habitat ou de bâti
- vous confronter à de nouveaux usages de la matière
- penser la transition en lien avec les enjeux de liberté et de diversité du geste architectural

FORMATEUR(S)IRLE David
VAZQUEZ MORENO Carmen**OUTILS PÉDAGOGIQUES**L'approche pédagogique s'articule autour d'apports théoriques s'appuyant notamment avec :

- supports Powerpoint
- tour de table
- débats situés
- études de cas
- jeu de rôles

PROGRAMME**Programme****MATIN** - première séquence

- I. Accueil
- II. Tour de table
- III. Comprendre le contexte environnemental et les scénarios prospectifs de transition
 - Identification de la notion d'espace écologique et de limites planétaires
 - Analyse les scénarios prospectifs de l'ADEME (les futurs en transition)

MATIN - deuxième séquence

- IV. Connaître les outils d'analyse et identifier les principaux impacts environnementaux liés à la pratique du métier d'architecte
 - Acquérir les notions de bilans d'émissions de gaz à effet de serre et d'ACV.
 - Identifier les ordres de grandeur d'impacts de la construction

Pause méridienne

APRÈS-MIDI - troisième séquence

V. Identifier les techniques de durabilité en matière d'architecture

- Techniques, méthodes et processus, traditionnelles et contemporaines.

VI. Matériaux et savoir-faire de la durabilité

- Questionner la « matière » (spécificité, approvisionnements et filière, savoir-faire métiers)

APRÈS-MIDI - quatrième séquence

VII. Architecture écoconçue et biohabitat

- Comprendre l'éco-conception, les outils de l'économie circulaire, tendre vers la sobriété VIII. Architectures de demain

- Imaginer les gestes architecturaux de demain

IX. Tour de table et bilan de formation

- Débriefing des contenus et ouvrir des perspectives positives d'action

- Partager les pistes d'amélioration identifiées, et partager les premiers pas

- Questionnaire fin de formation

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET BIO-ARCHITECTURE

Module : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET BIO-ARCHITECTURE
Modalité pédagogique : Distanciel synchrone
Date(s) : Mardi 19 Novembre 2024, 09h00 - 12h00 / 13h00 - 17h00
Lieu : DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

Durée : 1 jour soit 7 heures
 dont :
 - 7 heures en temps de formation en distanciel

Nb d'étapes totale à valider : 0

Places limitées à : 7

Date de clôture des inscriptions : 19/11/2024
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- CONSTRUCTYS
- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO Atlas
- OPCO Uniformation
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET BIO-ARCHITECTURE		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT Maison de l'architecture 2024 (<i>Justicatif obligatoire</i>)	335,00 € €
	NON ADHÉRENT Maison de l'architecture 2024	375,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DES PAYSAGES CENTRE-VAL DE LOIRE

Art 1 – Désignation

La Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire, association loi 1901, désigne un Organisme de Formation enregistré sous le numéro 24 45 02776 45 attribué le 28/02/2011, dont le siège social est situé 44 Quai Saint Laurent – 45000 Orléans.
Tel : 02 38 54 08 96 - Mail : info@ma-cvl.org
Siret : 508 959 293 00020 – Code APE : 9499Z
Certification « Qualiopi » reçue le 14/04/2021.

Art 2 – Inscriptions

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, dans la mesure des places disponibles.
La Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire accuse alors réception de l'inscription du stagiaire par mail, ou par courrier.
Suite à la prise en compte de l'inscription, une convention/contrat est envoyé automatiquement.
Cette convention doit être retournée signée et revêtue du cachet d'entreprise du stagiaire, au minimum 3 semaines ouvrées avant le début de la formation, accompagnée du règlement.
Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, une option sera enregistrée pour le prochain cycle.
Dans la suite de la formation, après avoir répondu au questionnaire à chaud, une attestation de présence et de formation sera adressée par mail, au stagiaire, accompagnée de la facture (sous réserve de l'emargement de la feuille de présence, et chaque demi-journée de stage de formation). Une dizaine de jours au moins avant l'ouverture du stage, la Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire envoie une convocation précisant dates, heures et lieu de la formation. Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.

ART 3 – Règlement de la formation

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC (l'association n'étant pas assujettie à la TVA).
Ils comprennent l'accès à la formation et aux supports de formation (l'accueil café et le déjeuner sont offerts).
Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture et des Paysages ou par virement, accompagné du bulletin d'inscription.

ART 4 - Prise en charge

Les formations peuvent être prises en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :
Libéraux : [FIF-PL](#)
Salariés : [OPCO EP](#) (Actaliens)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme de prise en charge auprès duquel vous cotisez.
Ces formations s'inscrivent dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dites structurées.

Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel [-ICI-](#).

ART 5 - Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR).
Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours ouvrables avant le premier jour de la formation.
Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident ou décès, et sur présentation d'un justificatif avant le début de la formation.

En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours de la formation, l'intégralité du prix est payable en totalité.

La Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant. Chaque stagiaire est alors informé par mail du report de cette formation. Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans le cas d'annulation d'une formation de La Maison de l'Architecture et des Paysages, les sommes préalablement versées par les stagiaires seront remboursés.

ART 6 – Programme, moyens pédagogiques et techniques

Le formateur suite au retour des questionnaires de préformation, pourra adapter les contenus du programme, selon la dynamique de groupe et ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.
La Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire met à disposition les moyens matériels nécessaires au stage (audiovisuels, outils informatiques, documents pédagogiques, supports divers, sauf indication contraire dans le mail de convocation). Il est entendu que les outils pédagogiques sont mis à disposition des stagiaires uniquement à des fins de formation.

ART 7 - Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'association et du/des formateurs.

Le stagiaire s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents, en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

ART 8 - Informatique et libertés - RGPD

Les informations contenues dans le bulletin d'inscription sont nécessaires à l'enregistrement de votre demande d'inscription. Votre adresse électronique est nécessaire pour vous communiquer différents renseignements pratiques (convention de formation, convocation, attestation de formation, facture...) ainsi que la newsletter de la Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire vous informant de la programmation de ses formations et actualités chaque mois.

Toutes ces données sont utilisées par la Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire pour la gestion et la promotion de ses propres actions de formation.

La Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire est seul propriétaire des informations recueillies via les bulletins d'inscription et ou via son site internet.

La Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire s'engage à ne jamais vendre, ni échanger, ni transférer vos informations personnelles à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement.

La protection de vos données personnelles étant essentielle pour son activité, La Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire s'engage à conserver toutes vos données personnelles sur un serveur sécurisé et exclusivement accessible aux équipes La Maison de l'Architecture et des Paysages Centre-Val de Loire.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1976 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en nous adressant un courrier.

ART 9 - Dispositions diverses

Préalablement à toute saisie d'un tribunal, il est convenu, que les parties s'efforcent d'apporter une solution amiable aux difficultés qui seraient susceptibles de survenir dans l'interprétation ou l'exécution du contrat de formation. Faute pour elles d'avoir concilié leurs points de vue, elles soumettrons le litige aux seuls tribunaux d'Orléans.